

# **TROPHEE DU TRISKELL LANGUEUX le 15 JANVIER 2012**

## **REGLEMENT TECHNIQUE POUR LES CATEGORIES HANDI-PATINAGE ARTISTIQUE**

### **PRINCIPES GENERAUX**

La participation est ouverte aux compétiteurs licenciés dans un club de La Fédération Française des Sports de Glace.

Ils doivent être en possession d'une licence compétition ou extension compétition patinage artistique et ne pas avoir participé depuis le 1<sup>er</sup> juillet précédent le Trophée du Triskell, à une compétition Nationale Valide ou Handi

Voir les conditions de participation et d'organisation dans le règlement général de la compétition.

### **INSCRIPTIONS**

Le dossier d'inscription doit être rempli par le club des compétiteurs, et envoyé accompagné du paiement des droits d'inscriptions d'un montant de **27 €** aux organisateurs au plus tard **le 2 décembre 2011**.

### **DONNEES TECHNIQUES**

#### **Matériel**

Une tunique ou pantalon de patinage est recommandé  
Patins personnels Obligatoires

### **CATEGORIES**

#### **Les Classifications et Catégories**

Les compétiteurs choisissent les catégories en fonction de leur pathologie et le leur niveau de pratique.

## **Catégories handicap physique, moteur ou sensoriel**

### **Les compétiteurs déficients visuels**

#### *2.1 Les Non voyants avec guide\**

\*Absence de perception de la lumière dans chaque oeil, à la perception de la lumière mais incapacité de reconnaître la forme d'une main à n'importe quelle distance et dans n'importe quelle direction.

#### *2.2 Les Très mal Voyants avec guide \**

\*Acuité visuelle jusqu'à 2/60 ème et ou un champ visuel de moins de 5 degré.

#### *2.3 Les Mal voyants\**

\*Acuité visuelle comprise entre 2/60 ème et 6 /60 ème au meilleur oeil après correction et un champ visuel comprise entre 5 et 20°).

Les non éligibles, acuité visuelle supérieur à 6/60ème et ou champ visuel de plus de 20 degré.

### **Les compétiteurs avec une déficience auditive**

#### *Les Sourds\**

\*Pour être reconnu sportif sourd, justification d'une perte auditive d'au moins 55 dB de moyenne sur les 3 fréquences 500, 1000, et 2000 Hertz (Audiogramme).

## **Catégories handicap mental ou psychique**

*Division 1:* Compréhension optimale des règlements. Les compétiteurs sont capables de pratiquer la discipline choisie dont la réglementation officielle ne connaît aucune modification.

*Division 2:* Les compétiteurs sont capables de pratiquer la discipline choisie avec des adaptations réglementaires.

*Division 3:* Incapacité intellectuelle à réaliser les épreuves demandées avec risque de perte de contenus. Les compétiteurs sont capables de pratiquer une activité sans dimension technique.

## **CATEGORIES D'AGE**

Catégorie Poussins : Nés après le 30/06/2003

Catégorie Avenirs : Nés entre le 01/07/2001 et le 30/06/2003

Catégorie Minimés : Nés entre le 01/07/1998 et le 30/06/2001

Catégorie Novices : Nés entre le 01/07/1996 et le 30/06/1998

Catégorie Open, (Juniors et seniors) : Nés avant le 01/07/1996

## CONTENU DES EPREUVES

<b>Patinage Artistique</b>	Catégories	Contenus Épreuve Libre ( 1 min +/- 10' ) Éléments Requis pour toutes catégories d'âge
	Sourds	2 éléments de Sauts maxi : Salchow simple – Boucle Piqué simple; le même saut peut être répété deux fois; pas de COMBO ni SEQ; 1 Pirouette debout sans changement de pied 1 Séquence Pas/Spirales: 1 Pas ou 1 Spirale *Sans musique
Le guide ne rentre pas dans la classification d'âge.	Déficients visuels 2.1 avec guide 2.2 avec guide 2.3	Épreuve Libre ( 2 min 30 +/- 10' ) 2 éléments de Sauts maxi : Saut de Valse – Demi-Flip; le même saut peut être répété deux fois; pas de COMBO ni SEQ; 1 Pirouette debout sans changement de pied - ou Pirouette sur deux pieds
	Déficients mentaux D1	2 éléments de Sauts maxi : Salchow simple - Boucle Piqué simple; le même saut peut être répété deux fois; pas de COMBO ni SEQ; 1 Pirouette debout sans changement de pied 1 Séquence Pas/Spirales: 1 Pas ou 1 Spirale
	Déficients mentaux D2	1 élément de Sauts maxi au choix : Salchow simple - Boucle Piqué simple; pas de COMBO ni SEQ; 1 Pirouette debout sans changement de pied 1 Séquence Pas/Spirales: 1 Pas ou 1 Spirale
Le guide ne rentre pas dans la classification d'âge	Déficients mentaux D3 avec guide	1 Pirouette debout sans changement de pied 1 Séquence Pas

**Précisions sur le système de notation en Patinage Artistique pour les Officiels d'Arbitrage:**

**Le système de notation utilisé est le nouveau système de jugement ISU (coP).**

Pour la catégorie des déficients auditifs, sur les épreuves imposées et libres patinées Sans musique, les juges noteront le Composant de Programme Timing : 0.5

Après délibération et avant la remise des podiums, le Juge Arbitre, le Contrôleur Technique et le référent Handi Sports de Glace, peuvent valider ou invalider une participation dans la catégorie choisie par le biais du reclassement\* ou de la disqualification\*.

\*Les Compétiteurs doivent s'inscrire dans la catégorie Handi Sport de Glace de leur pathologie et dans la division de niveau 1,2, ou 3 déficients mentaux correspondant à leur niveau d'adaptation à la pratique.